

Thélis infos

Le bulletin d'information municipale de Thélis-la-Combe

Numéro 22

juillet 2018

LE MOT DU MAIRE :

Ce début 2018 a vu la mise en place de l'adressage sur notre commune. Ainsi chaque maison ou bâtiment est identifié par un numéro et un nom de voie. Cette numérotation va ainsi faciliter le déploiement de la fibre optique. De plus pour les services de secours, la gendarmerie, la poste, toutes ces données seront informatisées pour faciliter leurs activités.

Un autre chantier a bien occupé vos élus : la réfection de la toiture de la mairie, la phase 1 est terminée (toiture + isolation des combles + électricité). La phase 2 se met en place (changement de la chaudière + changement des portes et fenêtres de l'ensemble du bâtiment).

Pour la voirie un ensemble de projets est en cours d'études, les dossiers de demandes de subvention se finalisent. Nous prévoyons de recalibrer le chemin de Marhiou en élargissant cette voie, l'accès au hameau sera repris, le dossier sera consultable en mairie.

Nous avons fait le choix également de profiter des travaux d'enfouissement de la fibre optique pour prolonger le réseau d'adduction d'eau potable jusqu' à la Colombière , les Ayaudes et desservir 4 habitations supplémentaires dont 3 sur Bourg- Argental.

Nous n'avons pas pu pour l' instant, hélas concrétiser le bail commercial que nous avons envisagé, des formalités sont encore à effectuer nous espérons voir aboutir ce dossier d'ici la fin du mois dans le cas contraire, nous allons étudier prochainement quel avenir nous pourrions donner à notre auberge. Je vous souhaite bonne lecture de ce Thélis-info et pour ceux qui le souhaitent, une version informatisée est accessible sur le site de la Communauté de Communes des Monts du Pilat (onglet Thélis-la-Combe).

J'adresse tous mes remerciements aux bénévoles pour l'excellent travail réalisé lors de l'organisation de la Théline , à découvrir également en pages intérieures



Le hameau
de
Cherblanc
vu de la
Battey

RESERVE D'INCENDIE DES GIRAUDS

Les services du SDIS sont venus réceptionner notre réserve d'incendie des Girauds. Toute la manœuvre d'approvisionnement s'est bien déroulée. La zone est interdite au stationnement des véhicules, un enrochement limite également l'accès sur la dalle du réservoir.



EXTENSION DU RESEAU D'EAU



Le déploiement de la fibre optique est en partie fini sur notre commune. Une partie en souterrain entre les Ayaudes et les Bernes vient de se terminer. Le conseil municipal a souhaité profiter de ces travaux réalisés avec une trancheuse pour enfouir également dans la même tranchée, mais à 80 cm de profondeur, une canalisation d'eau pour alimenter la maison de Mr Andreu, ainsi que 3 autres maisons sur la commune de Bourg-Argental. Une aide du Conseil Départemental viendra nous aider à financer ce projet.

ASSAINISSEMENT

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui subventionne les assainissements individuels nous a fait savoir en ce début d'année que ce subventionnement serait supprimé. Seuls les dossiers terminés fin mars pourraient bénéficier de cette aide. Je regrette vivement que le choix imposé à l'agence de l'eau vienne freiner les efforts des Thélinands qui avaient pris conscience de l'intérêt de se mettre aux normes. Pour compliquer encore nous ne cessons de relancer l'agence de l'eau pour qu'enfin les aides promises soient versées.

Sur notre commune, 14 dossiers ont été subventionnés à hauteur de 42 000.euros pour financer les travaux d'assainissement. L'ensemble de ces travaux (études et travaux) ont coûté 108 314.euros. On voit donc qu'en moyenne ces subventions représentaient 38.7.% des travaux, ce qui était très incitatif pour les propriétaires.

Il est à noter également que d'autres propriétaires ont réalisé leur assainissement sans pouvoir hélas bénéficier des aides.

Pour information, si votre assainissement n'est pas conforme vous avez jusqu'en 2020 pour le mettre aux normes ; des documents sont à prendre en mairie, de même en cas de changement de propriétaire la mise aux normes s'impose, l'attestation de conformité sera demandée par le notaire. Le contrôle des assainissements est également obligatoire pour toute demande de permis de construire.

2

Toiture de la Mairie

Les travaux de la phase 1 ont débuté fin avril, c'est l'entreprise Girodet de la Ciove qui a effectué le changement des tuiles et des liteaux, le reste de la charpente ne nécessitant pas de remplacement un film de protection sous tuiles a été installé .Tout l'éclairage de la mairie a été modifié par l'entreprise LAPIZE d'Annonay, ce sont des lampes type LED qui, moins gourmandes en énergie, assurent désormais l'éclairage de la mairie. Nous en avons profité également pour changer la VMC trop bruyante.

Le bois de la charpente a été entièrement retraité.

L'entreprise Vray a projeté de la ouate de cellulose sur 50 cm pour parfaire l'isolation. L'ensemble de ces travaux a été supervisé par le SIEL qui nous subventionne à hauteur de 30 % du coût de ces travaux, une aide de la Région vient compléter le financement.

Pour la phase 2 de ce chantier, nous changerons les portes et les fenêtres de l'ensemble du bâtiment ainsi que la chaudière à gaz, avant la fin de l'année. Un budget total de près de 30000 euros est affecté à la totalité de cette rénovation.



pose d'un coffret sur les lampes LED ,



Pose des lampes LED

pose d'un film de protection,

L'ensemble est ensuite recouvert de 50 cm d'isolant (ouate de cellulose)



Changement de la VMC,



Accessibilité du grenier par une trappe de visite



FIBRE OPTIQUE

Avancement des travaux communiqué du SIEL

« Les travaux de terrassement sont terminés sur votre commune et les poteaux Télécom vétustes sont en cours de remplacement. Les déroulages des câbles et la réalisation des boîtes seront terminés fin Juillet 2018.



La réception avec Axione pourra alors être réalisée en septembre 2018. Une réunion publique pourra alors être programmée en Octobre 2018 et les particuliers pourront alors demander la pose de la prise optique dans leur habitation. La prise d'abonnement auprès des opérateurs devrait débuter en Janvier 2019. »

Ci-dessus la pose avec la trancheuse de 2 gaines pour la fibre optique ainsi que du tuyau PEHD du réseau d'eau entre le Hameau des Bernes et les Ayaudes.

ADRESSAGE



Le coût de cette opération s'élève à 5829.72 euros HT. Une aide départementale de 2914 euros nous sera attribuée par l'intermédiaire d'un fond de concours piloté par la communauté de communes.

Une action de dénomination des voies et de numérotations des bâtiments et maisons, a été décidée par le Conseil Municipal. Cette action municipale contribue à améliorer :

- votre sécurité ; Services d'urgence – Police → – Gendarmerie ...
- l'efficacité des services → arrivée de la fibre optique – La Poste – ENEDIS – INSEE

La plaque de numérotation à apposer sur votre bâtiment ou maison vous est OFFERTE. Elle est à retirer à l'accueil de la mairie. Je compte sur vous pour la placer de façon visible conformément au règlement communal. Les propriétaires bailleurs doivent informer les locataires de ces nouvelles dispositions. N'oubliez pas d'indiquer votre nouvelle adresse aux divers prestataires.

ELAGAGE LE LONG DES VOIES COMMUNALES Rappel

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier communal doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent toujours être conduites de manière à ce que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2017

EXPLOITATION

Dépenses

Dépenses d'exploitation

1 - Charges à caractère général (frais d'analyses, entretien du réseau, taxes...)	9 992,06
2 - Dotation aux amortissements et provisions	23 181,60
3 - Solde d'exécution reporté 2016	0,00
TOTAL 1+2	33 173,66
TOTAL 1+2+3	33 173,66

Recettes d'exploitation

1 - Vente de produit, prestations de services (facturation eau, redevance assainissement, pollution, modernisation)	11 774,12
2 - Subvention d'exploitation	16 030,68
3 - Produits exceptionnels	1 250,00
4 - Amortissements subventions	12 711,45
5- Solde d'exécution reporté (2016)	3 364,47
TOTAL 1+2+3+4	41 766,25
TOTAL CUMULE 1+2+3+4+5	45 130,72

INVESTISSEMENT

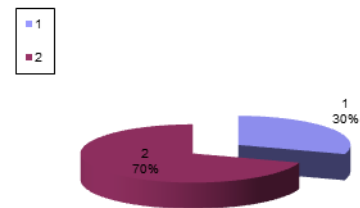
Dépenses d'investissement

1 - Dotation aux amortissements	12 711,45
2 - Opérations d'équipement	10 777,20
3- Solde d'exécution reporté 2016	0,00
TOTAL 1+2	23 488,65
TOTAL CUMULE (1+2+3)	23 488,65

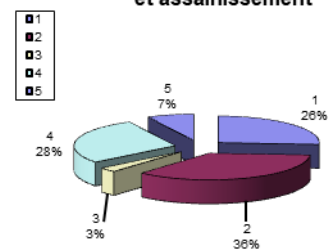
Recettes d'investissement

1 - Dotations fonds divers et réserves (retour de TVA)	1 219,67
2 - Subventions d'investissement	0,00
3 - Amortissements des immobilisations	23 181,60
4- Solde d'exécution reporté 2016	127 398,40
TOTAL 1+2+3	24 401,27
TOTAL 1+2+3+4	151 799,67

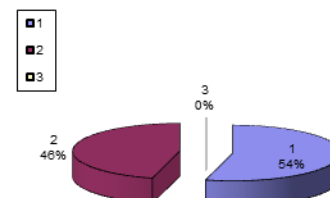
dépenses exploitation du budget eau et assainissement



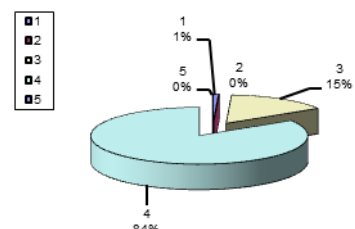
recettes d'exploitation du budget eau et assainissement



dépenses d'investissement du budget eau et assainissement



recettes d'investissement du budget eau et assainissement



THELIS LA COMBE

BUDGET PRINCIPAL 2017**FONCTIONNEMENT****Dépenses****Dépenses de fonctionnement**

1 - Charges à caractère général (énergie, entretien des locaux, voies et réseaux, déneigement, taxes, impôts, assurances	35 590,45
2 - Charges de personnel	49 736,80
3 - Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, organismes de regroupement -CCMP, SDIS, SIEL, SIANC...- frais de scolarité, indemnités des élus...	40 977,89
4 - Solde d'exécution reporté 2016	0,00
TOTAL 1+2+3	126 305,14
TOTAL 1+2+3+4	126 305,14

Recettes**Recettes de fonctionnement**

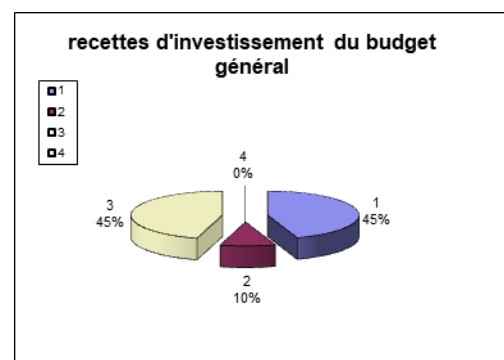
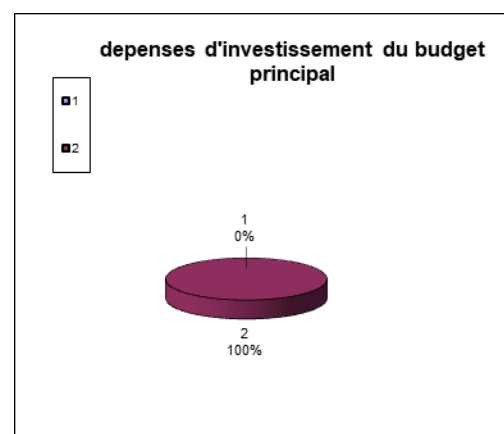
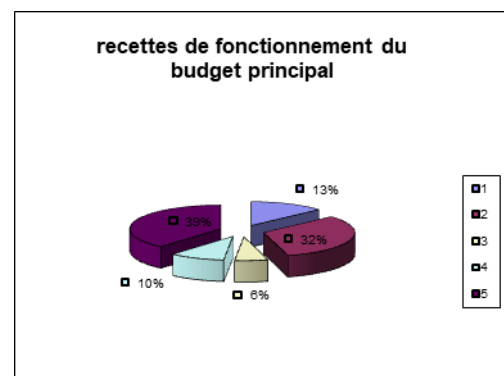
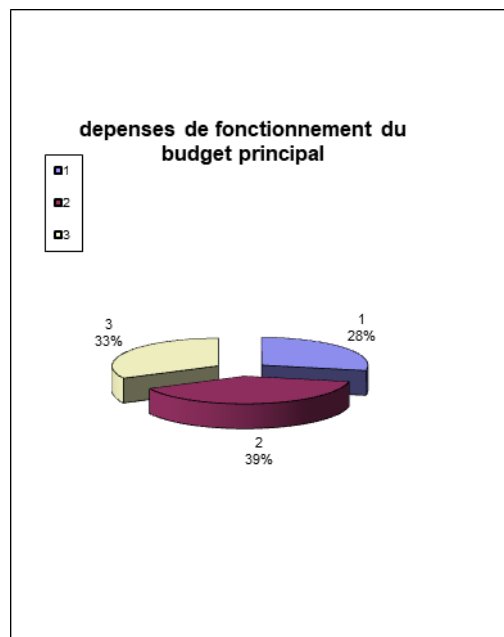
1 - Impôts et taxes	34667,00
2 - Dotations et participations (reversions de l'Etat et autres collectivités)	84 468,98
3 - Autres produits de gestion courante (cimetière, redevances et salle communale, revenus des bâtiments	15 298,03
4 - Atténuation de charges	25 482,80
5 - Solde d'exécution reporté 2016	100 482,81
TOTAL (1+2+3+4)	159 916,81
TOTAL CUMULE (1+2+3+4+5)	260 399,62

INVESTISSEMENT**Dépenses****Dépenses d'investissement**

1 - Remboursement d'emprunt	0,00
2 - Opérations d'équipement	99 686,94
3 - Solde d'exécution reporté 2016	0,00
TOTAL 1+2	99 686,94
TOTAL 1+2+3	99 686,94

Recettes**Recettes d'investissement**

1 - Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	45 194,88
2 - Subventions d'investissement	9 779,11
3 - Solde d'exécution reporté 2016	45 982,72
TOTAL (1+2)	54973,99
TOTAL CUMULE (1+2+3)	100 956,71



RAPPELS HISTORIQUES

Prolongeons nos recherches historiques sur la Commune de Thélis-la Combe, en ce début du 20^{ème} siècle.

Mars 1904 : Election de Monsieur SEAUVE Jean-Baptiste Maire, et Monsieur DUMAS Jean-Marie Adjoint.

Décembre 1905 : Mr le Maire demande à Mr le Préfet « *de bien vouloir autoriser l'agrandissement du Cimetière de la commune* »

Décembre 1906 : Mrs DUMAS Jean-Marie adjoint, Blachon Pierre des Girauds, et Seauve Pierre de Cherblanc « *ont été désignés pour faire partie de la commission chargée de préparer l'agrandissement du cimetière* »

Octobre 1907 : Mr le Préfet invite le Conseil Municipal à passer un bail à loyer pour le presbytère.

Mr le Maire expose que : « *le terrain où est construit le presbytère ayant été cédé par Mr De la ROQUE Adrien, chanoine à Autun, à la condition que le dit presbytère reçoive la destination indiquée, prouvée par la donation passée le 12 mars 1857* ». Le conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la location du presbytère pour une durée de 18 années pour la somme annuelle de 35 francs.

Décembre 1907 : Mr le Maire expose au Conseil : « *qu'il serait urgent de faire placer une barrière, sur le mur en face de l'église.* »

Mr BERTHELOT instituteur public à Thélis-la-Combe demande par courrier au Conseil Municipal « *la transformation des écoles de garçons, et de filles en une école mixte de deux classes, il énumère les avantages de ce regroupement* ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour ce regroupement.

Février 1908 Mr le Préfet informe que le bail à loyer du presbytère ne sera approuvé qu'au prix annuel de 75 francs, sans déduction sur le prix du loyer. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Août 1908 : Le Conseil Municipal, « *demande à ce que Mr l'Agent-Voyer cantonal de Bourg-Argental soit autorisé par Mr le Préfet de dresser le projet d'agrandissement du cimetière* »

Novembre 1908 : L'agrandissement du cimetière « *se fera sur une longueur de 12 mètres, et sur une largeur de 20 mètres. Sa surface sera augmentée de 240 mètres-carrés* »

Décembre 1908 ; Suite à une lettre préfectorale concernant le rattachement de la Commune au réseau téléphonique départemental ; le Conseil Municipal décide de ne pas demander le rattachement, « *aux motifs qu'il serait d'aucune utilité, la Commune n'a ni commerce, ni industrie* »

Février 1909 Le Conseil Municipal décide : « *de porter les concessions du cimetière de 2,5 mètres par 2,5 mètres au lieu de 2mètres par 2 mètres pour satisfaire les habitants* »

RAPPEL : Si vous possédez un document ,ou une photographie ancienne sur la commune, transmettez les en mairie. Ils vous seront rendus après publication dans un prochain Thélis-Infos..... Antoine SEYTRE

Rappels historiques

Nous reprenons ci-dessous un article paru dans le MEMORIAL le 3 novembre 1927. Une lectrice nous a fait passer ce texte, mais la photocopie étant partiellement lisible et en petits caractères, nous avons préféré le recopier tout en conservant la syntaxe et l'orthographe du journal.

UN CRIME A BOURG-ARGENTAL

Des bandits assomment dans la nuit deux cultivateurs pour les voler

L'un d'eux est mort

La commune de Thélis-La-Combe est une des plus petites de France. Trois cent habitants vivent là, sur un sol de montagne où la bonne volonté de braves gens arrache à la terre le pain quotidien. Une honnêteté scrupuleuse préside à la vie. Le maire M Seauve est le modèle du brave homme. Depuis 30 ans, il préside aux destinées de son village, entouré de l'estime de tous. Sa plus grande joie il y a peu quand il reçut d'un de nos amis le mérite agricole, était de déclarer que pas un crime ne s'était commis sur son territoire depuis un siècle ou à peu près. Cette tradition vient brusquement de se rompre par un crime commis hier. Toute la population de Thélis et des villages environnants en est bouleversée.

Les lieux

De Bourg-Argental pour gagner Thélis les paysans empruntent un vieux chemin qui côtoie la vallée du Riotet. Ce chemin passe près de la demeure de M Sénéclauze. Puis en ascension roide il gagne la croix de la Pauze, où au siècle dernier, les habitants de Thélis qui devaient faire inhumer leurs morts à Bourg-Argental, déposaient les cercueils et attendaient le clergé. Tout près de la croix de la Pauze c'est le village des Bernes, beaucoup plus important que le village de Thélis. Le paysage, dans cette vallée revêt un admirable pittoresque. Sur les flancs de la montagne, une ou deux fermes, dont celle de M Liversain, puis sur la rive gauche du ruisseau l'usine du Martinet, ancienne papeterie, travaillant actuellement le fer. C'est dans ces parages romantiques que fut accompli, dans la nuit de mercredi à jeudi, le crime dont nous allons parler.

Retour de foire

C'était mercredi jour de grande foire à Bourg-Argental. De toutes les communes du canton on était venu pour opérer des transactions fructueuses, faire des achats ou vendre du bétail. Toute la journée la petite ville fut dans une animation intense. Avant la nuit les paysans prudents prirent le chemin du retour ; d'autres continuèrent de café en café les conversations engagées dès le matin ou s'attardèrent pour terminer leurs affaires. Et les ténèbres pesaient déjà depuis longtemps sur la campagne lorsque les derniers regagnèrent leur logis. Des malandrins avaient non sans raison escompté qu'il y aurait peut-être à la fin de la journée des poches bien garnies et qu'un bon coup serait à faire. Ils décidèrent de le mettre à exécution. Il était près de 10 heures du soir tout était paisible, lorsqu'un nommé Féasson, 39 ans habitant les Roches de Laprat entre Thélis et la Versanne vint se plaindre à la gendarmerie qu'il avait été assailli près du hameau du Chambonnet. On l'avait dévalisé de 1100 francs après l'avoir roué de coups et fortement contusionné avec un bâton. Les gendarmes se rendirent immédiatement sur les lieux mais firent de vaines recherches. Ils rentrèrent en remettant au lendemain la suite de leur enquête.

Un cadavre sur la route

Jeudi matin, des paysans se rendant à Bourg-Argental découvrirent sur la route près du même endroit un homme horriblement tuméfié mais respirant encore. Ils avertirent à leur tour la gendarmerie qui fit transporter de suite le mourant à l'hôpital de Bourg. Le malheureux avait le crâne fracassé à coup de bâton. Lui aussi avait été dévalisé. Une rapide enquête permit d'établir qu'il s'agissait d'un nommé Berne Antoine, 55 ans de Thélis. Berne, on l'appelait communément « le Toine », c'était le type de paysan serviable, bon garçon, offrant une prise à tout le monde. Il ne refusait jamais de trinquer

avec un camarade et son retour tardif a peut-être été la cause de l'agression dont il fut la victime. Marié et père de famille il possédait une petite propriété sur le chemin tendant de Thélis à Marlioux dans un site incomparable. Berne après avoir été transporté à l'hôpital où il a reçu les soins intelligents et dévoués de M le docteur Guichard et des religieuses de cet établissement succomba à ses blessures dans l'après midi .

Qui a fait le coup ?

Et maintenant la question se pose de savoir qui a commis ce crime ? La gendarmerie a fait une enquête et le parquet s'est transporté sur les lieux. Jusqu'à présent aucun indice n'a pu être recueilli. Y a-t-il un ou plusieurs assassins ? C'est la question que l'on cherche actuellement à résoudre. Espérons que nous ne tarderons pas trop à être fixé .Ce crime a produit dans toute la région la plus vive émotion et nos campagnes demandent que tout soit mis en œuvre pour que les assassins soient arrêtés et châtiés. La sécurité doit être assurée si l'on ne veut pas que la terreur et la peur pèsent sur nos paisibles populations et arrêtent tout trafic dès la nuit tombante.

.....
.....

RECHERCHES :

Les recherches aux archives départementales de la Loire ont permis de retrouver l'édition du Mémorial de novembre 1927 .

Le Mémorial a publié pendant la semaine qui a suivi le terrible crime un article sur les recherches effectuées pour retrouver le coupable parmi ces articles notons celui qui indique : »serait on sur la piste du coupable ? l'enquête ouverte : sur le crime de Bourg-Argental se poursuit activement le commissaire de police de la 10° brigade mobile de Lyon vient d'acquérir la quasi-certitude qu'un nommé Z..... demeurant à Annonay avait le jour du crime suivi Fiasson et Berne . Cet individu qui est un repris de justice avait quitté quelques instants après eux le café où les 2 cultivateurs avaient bu pour la dernière fois. Il va sans dire que Znie toute participation à cette affaire «

Dans le domicile de Z..... a été découvert une liasse de 6 billets de 100 francs dont il refuse de donner la provenance. Za été gardé à vue par la police mais relâché avec « après plusieurs interrogatoires il n'a pas été possible dans la déclaration de cet individu de trouver des preuves palpables à sa culpabilité ... »

Le dernier article du Mémorial du 26 novembre mentionne « le dénommé Valette Jules Adolphe qui au lendemain du crime avait déjà été arrêté et relâché faute de preuves suffisantes, est l'objet d'un mandat d'arrêt sous l'inculpation d'attaque et de récidive .La suite de ce terrible drame s'est déroulé en Ardèche Au tribunal de Privas , les recherches sur ce procès n'ont pas été effectuées. Sont-elles aux archives départementales de l'Ardèche. ?

A cette époque, il était fréquent de composer une complainte .Ces feuilles de chansons étaient vendues par colportage, sur les marchés, les foires ... etc . . Pour le crime d'Antoine Berne, la famille nous a fait passer la complainte, sur l'air de "Sous les ponts de Paris" que nous reproduisons en page 10. Les anciens Thélinands se rappelleront peut être des paroles.

M Jean François "Maxou" HEINTZEN auteur de [la base de données sur Les plaintes criminelles en France \(1870-1940\)](#) en a recensé un certain nombre. Ce travail remarquable est consultable sur son site internet. Nous avons pu échanger avec ce spécialiste, et nous tenions à le remercier pour sa collaboration à la réalisation de cet article.

["Sous les ponts de Paris" date de 1913. Son grand succès fait que plus de dix ans plus tard, on l'utilise encore pour chanter des crimes. En 1928 sur le même air une complainte dans le Puy de Dôme « le drame de Randan » un boulanger qui tue sa femme de 9 coups de couteaux et en 1933 le meurtre d'une commerçante de Roanne en 1933, dans l'express de Paris]

COMPLAINTE DU CRIME D'ANTOINE BERNE : LE 2 NOVEMBRE 1927

Sur l'air « Sous les ponts de Paris » - de Jean Rodor (paroles) et Vincent Scotto (musique)

1° couplet

Un double crime atroce,
Commis dans la région
Odieux et féroce
Qui jeta l'émotion.
Deux paysans très braves gens
Sont attaqués sur la route
Par un voleur un malfaiteur
Qui les attendait là sans doute.

1° Refrain

Avec un lourd gourdin
Le lâche assassin
Dans un buisson Il est là qui les guette
Et a grands coups il leur brise la tête.
Alors dans l'agonie
Berne évanoui
Abandonné à son malheureux sort
On le retrouva mort.

2° couplet

C'était jour de la foire
Ville de Bourg Argental
En s'attardant à boire
Ce fut pour eux fatal.
Berne et Fiasson tous deux s'en vont
Ayant dépassé un peu l'heure
Sans se douter sans se presser
Ils vont regagner leurs demeures.

3° couplet

Espérons que le coupable,
Un jour sera châtié
Du crime abominable
Comme il l'a mérité.
A tout instant dans nos villes
Et nos campagnes
On y voit partout des bandits des filous
Qui hantent les prisons et les bagnes.

Refrain final

Lorsque descend la nuit,
Dans les sentiers sans bruit
Méfiez-vous bien des bandits qui vous guettent.
Ils vous attendent là en cachette
Pour avoir de l'argent,
Ces vauriens ces brigands
Vous assassinent sans aucun remord
Vous envoient la mort.

La complainte était une
chanson populaire, contant les
malheurs d'une personne. Elle
était entonnée par des
chanteurs des rues qui en
vendaient le livret.



Antoine Seytre Regis Fanget



UNE ACTIVITE MECONNUE A THELIS LA COMBE, LA FABRICATION DU CHARBON DE BOIS



Pour faire suite à l'article sur le charbonnage dans notre commune, un fidèle lecteur a retrouvé non loin d'un vieux four, au-dessous du hameau de Cherblanc, la plaque du fabricant du four. Ci-dessous, une partie d'un vieux four. Photo prise aux Rochettes par M Patrick Arnaud en 2000



JOURNEE DES ENFANTS

La journée des enfants aura lieu le 11 juillet au complexe sportif indoor « le fairplay » à Annonay. Au programme badminton, bubble foot et football en salle. Un déjeuner pizza + dessert sera offert aux participants. Cette journée est proposée par les CCAS de Graix et Thélis aux enfants de 6 à 18 ans des deux communes.



bubble foot (chaque joueur est dans une sorte de boule !!)

ENTRETIEN DU VILLAGE



Comme chaque année, les jeunes de l'ESAT de Saint Maurice L'Exil sont venus faire de l'entretien des espaces verts du village. Une aide efficace et appréciée Par tous, des plantations de fleurs ont également été faites, Un grand Merci à cette équipe et à leur formateur.

11

Détente et amitié

Activités du club

Le club Détente et Amitiés a repris ses activités le 8 janvier 2018.

- 22 janvier 2018 : Assemblée Générale annuelle.

Cette année a vu rentré 3 nouveaux adhérents

: Hubert Sauzéa, Jean-Louis Royet et Lydie Honoré.

Mr le Maire, Régis Fanget était excusé retenu par son travail. A la suite de cette Assemblée Générale, nous avons partagé





- 19 Février 2018 : Après-midi avec les enfants du village avec qui nous avons partagé des jeux de société. Les coincheurs étaient présents eux aussi. Certains parents sont restés avec nous, d'autres nous ont rejoint en cours d'après-midi et tous ensemble nous avons dégusté les crêpes. Le soleil étant avec nous, les enfants ont pu se défouler dans le jardin pendant la préparation du goûter. Merci aux enfants et à leurs parents pour cet après-midi convivial entre générations.

- 1 Mars 2018 : Assemblée Générale de la Fédération participé.

- 19 Mars 2018 : Nous avons invité le club de La Versanne avec qui nous avons participé à «La Prévention des Arnaques» présenté par la gendarmerie de St Genest Malifaux.

- 9 Avril 2018 : Nous avons été

invités par le club de Colombier, avec le club de St Sauveur, à passer l'après-midi avec eux.

- 15 Mai 2018 : La Fête de l'Amitié à Saint Symphorien de Lay avait rassemblé plus de 300 adhérents de Génération Mouvements Loire avec son concours de pétanque, son concours de belote et sa tombola. Pour ceux qui ne concouraient pas, visite de «La Maison des Mansardes» (musée des marionnettes) ainsi que celle du village, avec ses relais de poste, son église et son aqueduc en forme de S, guidé par deux adhérents du club. Durant la journée, des voyagistes et des producteurs locaux exposaient et vendaient leurs produits.

- 15 juin 2018 sortie avec le club de Colombier –Graix pour une demi-journée bien remplie avec danses (Ukraine , Colombie ,République Tourra) à Roche la Moliere , croisière sur le barrage de Grangent et casse-croûte à la ferme Margot à St Genest - Malifaux .

- 25 Juin 2018 : Dernière rencontre du club avant les vacances, qui se terminera par un repas au restaurant «Le Vert Âne» à Véranne.

Nous nous rencontrons tous les 15 jours autour de jeux divers au choix de chacun, (coinche, scrabble, triominos, rumikub, 7 familles etc..) et, si le temps le permet, ceux qui le désirent, vont faire une petite balade jusqu'à l'heure du goûter.

BONNE VACANCES A TOUS

Le club reprendra le lundi 27 Août 2018 à 14h à la salle communale. Denise Chatelon

12

THELIS ANIMATION Théline 2018

Dimanche 27 mai a eu lieu la 9^{ème} randonnée pédestre des Associations Thélinantes. Ce n'était pas gagné avec la neige tombée huit jours plus tôt, les arbres couchés au travers des sentiers, les chemins et prés gorgés d'eau ! Il s'en est fallu de peu pour décourager l'équipe



Balisages des

sentiers

Cependant, dès 6h15 pour les plus vaillants, la matinée débute avec une météo incertaine mais qui s'améliore progressivement pour nous offrir finalement une très belle journée chaude et ensoleillée.

4 parcours de 7 kms (jaune) , 13,5 kms / 17 kms (bleu) et enfin la 24 kms (rouge). Les trois plus grands parcours rejoignent Thélis le bas, puis la Versanne (ravitaillement à la cabane des chasseurs), la Croix Fayard puis prend la direction des Rochettes : Possibilité à cet endroit de prendre le chemin du retour ou de prolonger jusqu'à la Travarie et la Croix des Fosses. Quant au grand circuit il gagne Tarentaise avec un ravitaillement à l'école. Puis retour à travers bois jusqu'au dernier ravitaillement du Réservoir des Rochettes où se croisent tous les circuits.



Ravitaillement au Réservoir, au croisement des 4 circuits

Même organisation que les précédentes années avec le traditionnel repas complet proposé pour 8€. Coup de chaud en cuisine lorsqu'on manque un instant de pomme

de terre CUITES.... Mais il semblerait que personne ne nous en ait porté rigueur grâce à toute l'amabilité, les sourires et le savoir-faire de notre équipe de choc ! Quelques soucis également à la cabane des chasseurs où l'équipe a failli manquer de saucisson et de pâté ... Pénurie rapidement solutionnée avec un ravitaillement supplémentaire en provenance du village.

13

THELIS ANIMATION Théline 2018



Les inscriptions

La cuisine

Un des points délicat reste les liaisons téléphoniques entre les divers lieux de ravitaillements et le centre du village. Les réseaux portables passent très mal, voire pas du tout, et la ligne fixe installée provisoirement sur le lieu des inscriptions a donné des signes de faiblesses. Problème de connexion, problème de réseau ??? Les fameuses ZONES BLANCHES nous pénalisent beaucoup dans ce genre d'organisation... Patience, patience.... La situation devrait s'arranger paraît-il ????

Malgré ces petits aléas, l'ensemble de la journée s'est admirablement bien déroulée pour les randonneurs qui ont renouvelé leurs éloges : balisages impeccables, sentiers très bien nettoyés, paysages magnifiques, accueil très sympathique, ravitaillements de qualité, organisation générale au TOP. Merci à tous ceux qui ont eu l'occasion de nous le dire de vive-voix ou par l'intermédiaire du « livre d'Or ».

En quelques chiffres : 77 marcheurs sur la rouge, 295 sur la bleue et 119 sur la jaune, soit presque 500 personnes et plus de 250 repas.

Quoi de neuf ? De nouveaux marcheurs qui ont découvert Thélis et les environs (ils reviendront l'année prochaine...), de nouvelles bonnes volontés que nous accueillons avec joie, l'achat d'un refroidisseur pour la buvette, les caisses de rangements pour que chaque chapiteau soit bien rangé.

A l'heure du bilan, c'est une belle somme qui sera répartie entre les trois associations. Au-delà de l'aspect financier, cette journée est tellement plaisante et sympathique que les contraintes antérieures passent presque au second plan. Saluons le travail ENORME effectué en amont pour la réalisation de cette journée.

Remerciements à tous ceux qui ont participé de près ou de loin, par la mise à disposition de matériel, de lieux de stationnement (pré, et cours privées) à l'école de Tarentaise, à la municipalité et à tous nos sponsors. Evelyne Sabot

Et le rangement le dimanche soir !!



14

THELIS PROPRE

Une vingtaine de Thélinands ont répondu présent pour l'opération Thélis propre organisée par la municipalité ; l'occasion de redonner un coup de jeune aux différents espaces verts du village et de réaliser quelques plantations de vivaces.

l'occasion aussi de nettoyer le long des chemins et de reprendre certains murets endommagés, bref de passer une matinée de convivialité et surtout de partager un bon casse-croûte à midi comme d'habitude.

Les spécialistes du taille haie ont fait une coupe sur mesure et au cordeau à la haie de thuyas de la salle des fêtes.



Repas du CCAS à « L'ESCALE » à Roisey



C'est à Roisey que se sont retrouvés les anciens de notre commune le 28 avril. Ce repas était offert par le CCAS. 22 convives ont pu apprécier la cuisine préparée par les propriétaires. Puis l'après-midi c'était la visite de la ferme des blés d'or de Mr Noel Lafertin. Cet autodidacte s'est installé en 2011 comme céréalier en transformation directe. Soit une maîtrise de la production du début à la fin : le blé et le seigle poussent ici, ils sont transformés dans le moulin.

- 85 % des ventes se font sur site où à 9 km maximum du lieu. "La ferme des blés d'or" se situe à 800 mètres du village de Véranne dans le hameau "Le Priaux". Dans un bâtiment de 400 m², on retrouve un fournil, un hangar de stockage et bien sûr le moulin. Noël Lafertin, passé plus jeune par une formation en mécanique agricole, fabrique sa propre farine. Elle est brute, de type 110 (semi-complète), sans améliorants. Pour cela, il produit 13 hectares de blé, 2 hectares de seigle par an, le tout en agriculture raisonnée.

-

- **Une recette maison**

- Avec, il a créé une recette propre à lui. Cette passion lui a été transmise par son grand-père, agriculteur à Véranne, avec lequel il fabriquait du pain et des pâtés aux pommes dans le four à bois. Ce pain au levain, cuit au feu de bois, est vendu au poids. Il propose en outre des pains aux olives, aux raisins, aux graines de lin. Selon les saisons, des figues, ou du romarin viennent enrichir ses créations. Enfin, un pain à 90 % seigle fait également partie de sa gamme.

- (extrait d'après le site internet de Noel Lafertin).

Nos photos : Nos doyens : Madame Cécile Richard et Monsieur Jean Dumas / visite de la ferme des blés d'or.



REPAS CCAS suite

Une équipe bien attentive

Arrêté préfectoral 2018 écobuage RSD

Le brulage des végétaux est strictement interdit pour les particuliers. Cette interdiction est posée par l'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD) qui fixe le principe général d'interdiction du brulage à l'air libre des ordures ménagères et déchets verts ménagers en tout temps et tous lieux. S'agissant **des professionnels**, agriculteur ou forestier, les pratiques d'écobuage ou de brulages liés à leurs activités s'exercent en dehors du champ d'action de la réglementation relative aux déchets (RSD) Renseignements à prendre en mairie

Consommation d'eau sur le réseau AEP

MOYENNE EN METRE CUBE/ JOUR	moyenne	consommation mensuelle	nb jours
moyenne janvier	13,03	404	31
moyenne février	15,00	420	28
moyenne mars	14,42	447	31
moyenne avril	14,10	423	30
moyenne mai	15,81	490	31
Moyenne juin	17.33	520	30

A compter du 1 janvier 2019 , aux personnes désirant un raccordement de leur bâtiment sur le réseau d'eau public , il sera demandé une participation de 1000 euros ; à condition que ce raccordement ne nécessite pas une extension du réseau . Chaque demande sera soumise à l'approbation du conseil

Horaires d'ouverture de la Déchèterie intercommunale

La déchèterie propriété du SICTOM, au Noharet à Bourg-Argental.: Les horaires d'ouverture sont les suivantes

Lundi : 13h30 - 17h Mardi : Fermée Mercredi : 9h - 12h // 13h30 - 17h Jeudi : Fermée

Vendredi : 13h30 - 17h Samedi : 9h - 12h // 13h30 - 17h

Pour contacter le gardien de la déchetterie, merci de composer le 04.77.39.18.84

A noter : Du 1er mai au 30 octobre les déchetteries restent ouvertes jusqu'à 18h00 les soirs d'ouverture

Secrétariat de mairie Thélis-- La Combe

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public le mardi de 9 h à 12 h, de 13 h à 15h30 et le vendredi matin de 8h30 à 11h30. En cas de besoin contacter M le Maire ou les Adjoints .Le secrétariat de mairie sera fermé les 3 premières semaines de septembre